

L'ACTIVATION des solidarités de VOISINAGE : QUELLES ORIENTATIONS ?

Quantitativement, les solidarités de voisinage sont manifestement moins importantes que les solidarités familiales et professionnelles. Qualitativement, elles sont ancrées sur des territoires et des histoires de vie qui leur confèrent une dynamique propre sur laquelle il est difficile d'intervenir sans fragiliser la relation de voisinage elle-même. Les réponses à inventer aujourd'hui ne peuvent plus être sur le même registre de ce que furent, par exemple, les clubs du troisième âge dans les années quatre-vingt qui ont été un vecteur important de lutte contre l'isolement de personnes âgées. En l'occurrence, nous défendons une action structurée autour de trois axes allant du plus large au particulier, c'est-à-dire de l'environnement à l'individu.

AGIR EN AMONT

Renvoyer la problématique de l'isolement des personnes âgées à la responsabilité individuelle revient à nier le rôle des pouvoirs publics, en amont, dans l'aménagement et l'adaptation de l'environnement à l'égard d'une population âgée et handicapée. Or cette responsabilité collective a tendance à être négligée alors même qu'elle contribue à « fabriquer » des exclus de la vie sociale ordinaire. C'est donc bien à ce niveau, avant toutes choses, qu'il est possible d'agir pour que les personnes puissent conserver leur liberté d'être ou de ne pas être avec les autres. Le territoire et l'habitat permettent une telle fonction, non seulement pour des personnes âgées encore mobiles, mais aussi pour des personnes plus fragiles car les occasions d'entrer en contact avec son voisinage sont en partie



Dominique Argoud,
Université Paris-Est Créteil
LIRTES EA 7313

déterminées par la qualité de l'espace collectif. Même si certaines personnes sont dotées de ressources leur permettant de s'adapter à toute nouvelle situation, il va de soi qu'en amont l'environnement peut être plus ou moins propice pour que se créent des occasions de rencontre.

Le voisinage ne peut donc pas se réduire à quelques relations individuelles privilégiées : il suppose un espace d'interconnaissance propice à la rencontre. Les relations de voisinage apparaissent d'autant plus pauvres que la « culture » locale du voisinage se montre peu développée (notamment dans certains centres-villes ou certaines zones périurbaines) ou lorsque les liens de proximité se sont eux-mêmes appauvris (du fait de la désertification, par exemple). L'aménagement du territoire doit réunir les conditions pour qu'une médiation permette à la personne de se représenter comme faisant partie d'un espace collectif. En ce sens, les actions favorisant un accès facilité à l'espace public et un aménagement de lieux de « tranquillité » appropriables par les plus âgés sont à privilégier. Quand la personne n'est plus mobile, le senti-

ment d'appartenance à la société passe alors par le recours à différents supports de communication permettant de faire pénétrer l'extérieur (les nouvelles) dans l'intérieur, en l'occurrence le domicile.

SOUTENIR LES VOISINS AIDANTS

Les solidarités de voisinage s'inscrivent dans une relation sociale « informelle » faite de dons et de contre-dons. Une part de l'échange repose sur une relative invisibilité des termes de la transaction (« ça s'est instauré tout à fait naturellement, on n'a jamais rien eu à se dire, ça a toujours fonctionné comme ça »). Il s'agit là d'une caractéristique commune aux échanges sociaux informels. Mais cette caractéristique est renforcée s'agissant de personnes âgées qui sont amenées à mettre en œuvre des stratégies pour que l'aide reçue ne soit pas perçue comme une dépendance à autrui. Autrement dit, ce n'est pas la présence en tant que telle d'un autrui-aidant qui modifie la nature de la relation, c'est la manière dont cet autrui s'inscrit dans la relation. Pour que l'échange garde son pouvoir symbolique aux yeux des deux parties prenantes, il est nécessaire que la personne aidée dis-



Fotolia

poser d'une marge de liberté l'autorisant à négocier les bases de la relation.

Ce constat a au moins deux conséquences. D'une part, il permet de comprendre les situations paradoxales où l'aidant informel croit bien faire alors que la personne âgée a le sentiment « d'étouffer », c'est-à-dire d'être privée d'une part de sa liberté d'être et d'agir. Dans ce cas, l'intervention de l'aidant rompt l'équilibre « magique » de la relation en faisant un don qui réifie l'autre, qui ne le considère plus comme un sujet capable à son tour d'interagir. Cette rupture d'équilibre, qui peut être due à une aide envahissante, comme en sens inverse à une absence d'interlocuteur, est à l'origine d'un sentiment d'inutilité sociale si fréquemment répandu au grand âge. Le sentiment d'inutilité sociale n'est jamais que la traduction du fait d'être inséré dans un échange asymétrique (situation de dépendance), voire d'être exclu de toute forme d'échange social.

Par conséquent, cela nous oblige à regarder d'un autre œil les formes « légères » d'aide que peut procurer le voisinage. En particulier, la sécurisation à distance, qui n'implique pas une aide quantitativement importante, est une forme d'aide qui ne déstabilise pas la relation dans la mesure où, en s'insérant dans la quotidienneté, elle ne stigmatise pas et ne génère pas une relation de dépendance. Ce faisant, une telle action permet la mise en œuvre effective de ce qui est au cœur du voisinage et qu'avaient identifié les sociologues dès les années cinquante, à savoir le « go-between ». En effet, les solidarités de voisinage ne signifient pas que les voisins doivent devenir inquisiteurs : ils doivent être des passeurs, c'est-à-dire s'inscrire sur le registre de la communication et non de l'intimité.

AIDER LES PERSONNES À VIEILLIR ET À VOISINER

Le vieillissement est perçu comme une succession de ruptures plus ou moins importantes qui ont des répercussions sur le réseau relationnel des personnes âgées. Globalement, ces événements-ruptures



Fotolia

engendrent, au fil du temps, un rétrécissement du réseau relationnel. Ce phénomène est avéré aussi bien objectivement (par l'approche statistique) que subjectivement (par la perception qu'ont les personnes âgées elles-mêmes de l'évolution de leur entourage). Pourtant, un tel repli n'est pas inéluctable.

En premier lieu, le repli sur soi ne signifie pas toujours un isolement total. Il traduit en fait une diminution du réseau relationnel des personnes âgées. Mais ce repli peut comporter des transferts de liens relationnels envers la famille et, de manière plus visible, vers les professionnels. Le degré de fermeture sur l'espace du domicile est donc très varié. Il n'est pas toujours lié à un niveau élevé de handicap, même si les troubles psychiques en particulier s'avèrent être un marqueur déterminant de ces configurations.

À l'opposé du repli, l'individu dispose d'une autre stratégie pour faire face aux événements-ruptures : ce que les sociologues appellent « la conversion identitaire ». Il s'agit d'une expérience de transformation de soi et de validation à la précédente. La conversion identitaire est un cheminement personnel souvent difficile car il implique d'abandonner une identité stabilisée, donc protectrice. Elle suppose donc, en terme de gestion du réseau relationnel, d'être en mesure de se construire un nouveau rapport aux autres pour renouveler ou approfondir

son réseau ; ce qui constitue une prise de risque car la relation contraint à s'exposer aux autres. Elle est rendue complexe par le fait que les individus ne disposent pas tous des mêmes ressources. Ainsi, dans les milieux populaires, l'absence de la famille (objective ou subjective) est très mal ressentie : elle accroît le sentiment de vulnérabilité et contribue vraisemblablement à minorer les autres formes d'entourage. La parenté constitue en effet la norme dominante des solidarités locales. Cette norme renforce la préférence qu'expriment les milieux populaires pour « régler les problèmes entre soi ». C'est pourquoi la fragilisation des solidarités familiales induit fréquemment une attitude de repli sur soi, une vision négative du vieillissement et de l'environnement qui est jugé de plus en plus hostile ; les autres formes de solidarité sont minorées bien qu'existantes. Tout se passe comme si le repli sur soi se traduisait par une occultation de toutes les autres formes de solidarité, alors qu'à l'inverse, dans les milieux aisés, les pertes sont plus facilement compensées par des relations sociales résistantes aux turbulences de la vie.

Pour agir sur cette réalité, il est possible de « forcer le naturel » dans la mesure où la solidarité n'est pas une valeur perdue. En fait, elle n'a pas toujours l'occasion d'être mise en œuvre. Encore ne faut-il pas se tromper quant aux finalités de cette médiation. Il s'agit avant tout de mobiliser un réseau de potentialités. En effet, à l'exception de situations particulières, l'aide du voisinage est fragile. Il ne s'agit donc pas de substituer une aide informelle à une aide formelle, d'autant que l'évolution des rapports sociaux fait que ceux-ci ne sont plus autant gouvernés par l'allégeance et la fidélité. C'est pourquoi les pratiques de médiation visent plus à développer des occasions de rencontre, que les conditions de vie ou le handicap ont raréfiées. D'ailleurs, il est vraisemblable qu'à l'heure actuelle la forme prédominante des solidarités de voisinage est d'abord celle d'un réseau de potentialités, c'est-à-dire de personnes prêtes à intervenir en cas de besoin, pour peu qu'un tiers le mobilise. <